

## Compte-rendu de la Commission des Finances du 13 février 2017

### Ordre du jour :

- Présentation de l'audit rétrospectif et prospectif réalisé par le cabinet BST CONSULTANT

Suite à la présentation, une discussion s'engage entre les membres de la commission, et prévoit de mettre en place les pistes de travail suivantes :

1. Réduction du coût des services,
2. Mise en place de tableaux de bord de suivi de l'exécution depuis 2014 et de suivi des crédits, par compétence et par article,
3. Mise en place d'outils de mutualisation,
4. Mise à plat des attributions de compensation,
5. Optimisation de la DGF,
6. Révision de la répartition du FPIC,
7. Définition de l'intérêt communautaire des compétences exercées
8. Hausse des taux de fiscalité de la taxe d'habitation et/ou du foncier bâti.

### Interventions possibles du cabinet :

- Le contrat notifié le 9 octobre 2016 prévoit :
  - o Une tranche ferme, réalisée et objet de la présente présentation,
  - o Une tranche conditionnelle comprenant la poursuite des préconisations citées. Ainsi, dans ce cadre, le cabinet peut intervenir dans les domaines suivants (liste non exhaustive) :
    - Réalisation de tableaux de bord pour les arbitrages nécessaires au BP 2017,
    - Simulations fiscales sur l'impact sur les contribuables d'une hausse des taux,
    - Outils d'optimisation de la DGF,
    - Etc.
- Parallèlement, Mr GALY, VP Finances propose que :
  - o La préparation et l'animation de la CLECT chargée de mettre à plat les attributions de compensation, notamment en intégrant le coût moyen annualisé, et de proposer une évaluation des futurs transferts de charges, soit confiée au cabinet BST Consultant, selon des modalités à définir,
  - o Le cabinet assiste les élus lors d'une commission à définir, qui pourrait être la CLECT élargie à la Commission des Finances, à la définition de l'intérêt communautaire.